



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## Le CHAU au site Asticou : une mauvaise nouvelle pour l'aménagement durable du territoire

**Montréal, le 20 juin 2024** – L'Ordre des urbanistes du Québec réagit à l'annonce du choix du site Asticou pour la localisation du futur Centre hospitalier affilié universitaire (CHAU), à Gatineau, en exprimant sa déception.

Selon Nathalie Prud'homme, présidente de l'Ordre, « L'annonce d'aujourd'hui est une mauvaise nouvelle pour l'aménagement du territoire. Malgré le fait qu'Asticou soit moins excentré que certains autres sites pressentis, soyons clairs, ce n'est pas un site optimal. Mettre une infrastructure régionale majeure aussi loin des services existants et des milieux de vie plus densément peuplés constitue une occasion manquée de contribuer à la revitalisation du centre-ville. »

L'Ordre note que le site Asticou se trouve à l'écart des pôles d'activités existants, qu'il n'est pas bien desservi par le transport collectif, qu'il ne respecte pas certaines orientations du schéma d'aménagement de Gatineau et qu'il soulève des questionnements importants concernant les nouvelles infrastructures qui seront requises. L'Ordre n'a pas la prétention de faire l'évaluation de sites possibles à la place du gouvernement, mais force est de constater que le résultat de ce processus est décevant sur le plan de l'aménagement du territoire.

Mme Prud'homme poursuit en mentionnant : « L'engagement pris dans la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire n'était pas de faire moins pire, c'était de bien faire en adoptant les bonnes pratiques ! Le choix d'un site excentré pour une telle infrastructure structurante ne correspond pas à la vision d'un état exemplaire mise de l'avant dans la Politique nationale. »

La saga du CHAU met en lumière la nécessité d'accélérer l'opérationnalisation de la mesure 1.5 du Plan de mise en œuvre de la Politique nationale. Cette action préconise la création d'un mécanisme pour mieux prendre en compte les impacts des projets gouvernementaux structurants sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

« Les principes de la Politique nationale doivent se répercuter dans tous les ministères et tous les organismes de l'État, particulièrement dans les façons de faire de la Société québécoise des infrastructures compte tenu de son rôle central dans le développement des infrastructures publiques. Le gouvernement doit se rattraper, dans le dossier du CHAU et plus largement en matière d'exemplarité en aménagement du territoire », conclut Mme Prud'homme.

Fondé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec est l'un des 46 ordres du système professionnel régi par l'Office des professions du Québec. Il regroupe plus de 1800 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public, notamment en encadrant les activités professionnelles des urbanistes. L'Ordre défend l'intérêt public à travers la promotion d'un aménagement intégré et durable du territoire et la mise en valeur des compétences des urbanistes, dont il est le gardien.

Renseignements : David Alfaro Clark  
Conseiller aux affaires publiques et gouvernementales  
[dalfaroclark@ouq.qc.ca](mailto:dalfaroclark@ouq.qc.ca) | 514 576-5026